

Rencontre ALPA / ÉLAN - 13/11/2023

Étaient présents

- Pour ÉLAN :
 - o Alain Auzeméry, président
 - o Fabrice Macquet, DGS
 - o Delphine Lathière, d.lathiere@elan87.fr
 - o Anthony Bourdeau
- pour ALPA :
 - o Brice Boucard
 - o Martine Navarre

Questions relatives aux arrêtés préfectoraux

ALPA a écrit à la Préfecture quant au dernier arrêté préfectoral pris à l'encontre du propriétaire de la centrale puisqu'il apparaît être identique à celui pris précédemment et resté sans effet.

À ce jour, ÉLAN n'a toujours pas de nouvelles du propriétaire malgré l'arrêté préfectoral.

Retour sur l'« historique » : le propriétaire a reçu courrier de mains d'huissier lui retirant le droit d'eau, lui interdisant de vendre, etc., a priori début 2023. ÉLAN a reçu courrier leur donnant accès aux vannes, leur disant de faire la vidange ; mais nécessaire de remettre le système électrique en marche pour faire fonctionner système hydraulique.

Vidange

En 2024 sont prévues des études de danger.

Travaux de la salle

Le calendrier a subi quelques légers ajustements mais la fin des travaux est bien toujours prévue pour le mois de mars 2024 : les factures devront être émises en mars pour qu'ÉLAN puisse faire sa demande de subvention.

Les travaux devraient débuter à la mi-décembre.

Beaucoup d'investissements à réaliser pour la remise en service de la salle ; l'assainissement sera réalisé au cours d'une seconde phase.

Les toilettes seront bien refaits, avec modification de cloisons afin de les rendre accessibles. Voirie à déclasser pour la rendre accessible avec création d'un stationnement PMR sur la partie basse.

Les travaux qui seront réalisés :

- isolation, seulement une partie (épaisseurs présentes déjà supérieures à la norme) ; surtout sur la partie cuisine et le snack ; les menuiseries ne seront pas changées, en bon état, avec vérification et reprise récente ;
- électricité, plus du tout en adéquation sera reprise avec mise en place d'un système de chauffage radiant ; les alarmes sont fonctionnelles mais sécurisation des prises (si alarme incendie) et installation d'un nouvel éclairage ;
- aménagement des cuisines avec mise en place de cloisons qui seront lessivables ;
- transformateur doit être supprimé rapidement ; volonté de mettre en place un nouveau transformateur

Il est prévu de faire une tranche de développement économique / touristique avec aménagement de la partie basse, de la plage, avec mise en place de boîtiers électriques, sans doute pour la fin d'année 2024.

Un planning de location de la salle sera très vite mis en place ; de même, ÉLAN souhaite faire vivre le site, proposer un programme d'animations. Nous devons contacter Mme Lathière afin de lui communiquer notre programme prévisionnel.

Sentiers de randonnée

ÉLAN évoque le fait qu'on leur reproche d'en faire trop ; mais assure que c'était pour reprendre la main, avant de laisser la "bonne" nature faire...

Concernant la section salle-digue, les gros cailloux sont là pour servir de drainage mais chemin n'est sans doute pas définitif, il sera sans doute resurfacé. L'objectif dans un premier temps était de consolider, de stabiliser le chemin qui commençait à descendre vers la salle ; objectif rempli.

ÉLAN a rouvert un cheminement de la digue à la base de voile, retrouvant les côtés d'un chemin existant.

ÉLAN a découvert après coup (après réalisation de la section salle-digue) que le site était inscrit, imposant donc le respect d'un certain nombre de contraintes et de certaines démarches : toute intervention nécessite l'accord de l'inspecteur de la DREAL, ainsi que celui de l'ONF. ÉLAN travaille donc avec eux pour savoir comment procéder pour faire tour du lac pédestre.

Gros point de vigilance autour des sentiers « créés » par Nature & Patrimoine : ÉLAN est dans l'incapacité de fournir les autorisations, les conventions à la DREAL concernant le balisage, les aménagements réalisés sur le sentier... Pour créer, baliser un chemin, il faut en demander l'autorisation à la DREAL, à l'ONF et au propriétaire.

Auzeméry rappelle importance des investissements autour du lac, beaucoup d'élus souhaitent vendre le lac, remettent en question les investissements qui y sont faits. Même sur la salle des fêtes, doutes...

De nouveaux équipements ?

À notre demande d'équiper les abords du lac et de la plage de nouveaux équipements et notamment des jeux pour enfants, ÉLAN se montre extrêmement réticent : une aire de jeux

pour enfants pose plusieurs problèmes : d'une part le coût d'installation, les contraintes administratives, les contrôles de sécurité extrêmement contraignants, et surtout les risques juridiques qui reposeraient alors sur le président.

Autre problème soulevé par ÉLAN : les dégradations, qui touchent aussi bien le camping, le mini-golf, les tables de pique-nique dont certaines ont failli être volées, les barrières qu'un quad force...

ÉLAN nous demande donc d'éventuelles idées d'équipements de loisir qui soient durables, solides, peu chères, et surtout qui ne fassent pas peser un risque sur la tête du président.